

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Départ N° 0147/MIL/DGD

NOTE DE SERVICE N° 01 / DGD/ du 04 JAN 2012

**Objet : Dépôt de dossiers
pour l'Assurance**

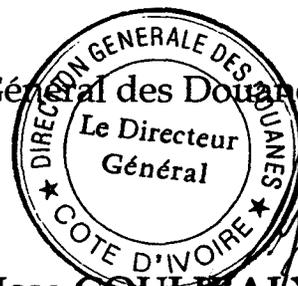
En vue de permettre la prise en compte de chaque adhérent et ses bénéficiaires par la nouvelle compagnie d'assurance, j'invite chaque agent de l'Administration des Douanes à déposer auprès de son supérieur hiérarchique direct les pièces ci-après :

- Une photocopie de la première prise de service de l'agent ;
- Une photo d'identité récente de l'assuré, de son conjoint et de chacun des enfants à assurer ;
- Une attestation de délégation volontaire de la puissance paternelle pour les enfants adoptifs ou recueillis ;
- Une photocopie des jugements supplétifs ou des extraits d'actes de naissance des enfants.
- Un certificat de fréquentation pour les enfants de plus de vingt-un (21) an encore étudiants.

Les Directeurs et Sous-directeurs sont chargés de faire parvenir ces dossiers à la Sous-direction des Affaires Sociales.

Compte tenu de l'urgence de l'opération chaque responsable de service prendra les dispositions utiles pour transmettre les documents au plus tard le **05 Janvier 2012**, délai de rigueur.

Le Directeur Général des Douanes



Col. Major Issa COULIBALY